

DES ACTIVITÉS POUR TOUS

PARTICIPEZ AUX BREVETS



› BREVET CYCLOMONTAGNARD FRANÇAIS & SES CYCLOMONTAGNARDES

Véritable école de la montagne, le BCMF propose, depuis 1965, à tous les cyclotouristes de réaliser des randonnées Cyclomontagnardes dans les cinq massifs montagneux français (Alpes, Jura, Massif-central, Pyrénées, Vosges). Les différentes formules rendent ce brevet accessible à tout cyclotouriste un peu aguerri.

Conditions de participation

Les Cyclomontagnardes sont ouvertes à tous les cyclotouristes âgés d'au moins 18 ans (toutes options).

Les jeunes de plus de 16 ans et de moins de 18 ans, à condition de s'inscrire à l'option " Touriste " et d'être accompagnés de leur représentant légal ou d'un cadre reconnu par la structure fédérale, peuvent participer. Ils doivent en outre présenter un certificat médical de non contre indication et une autorisation de leur représentant légal en cas d'absence de ce dernier.

Les randonnées

Chaque année une Cyclomontagnarde au moins est proposée dans chaque massif montagneux pour l'accession au BCMF. Le choix des randonnées est validé annuellement par le comité directeur.

Options BCMF

♦ *Brevet cyclomontagnard " Jeunes et Découverte "*

Un parcours touristique de 50 à 120 km, avec au moins un col homologué et réalisé dans les cinq massifs montagneux pour les jeunes de 12 ans minimum et les débutants.

♦ *Brevet cyclomontagnard " Touriste "*

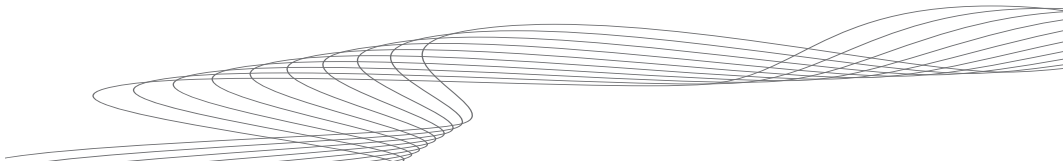
Un parcours touristique de 160 à 220 km homologué et réalisé dans les cinq massifs montagneux pour tout cyclotouriste (de plus de 16 ans), effectué en deux jours. Le départ a lieu le samedi en milieu de matinée (à partir de 9 h au plus tôt) avec neutralisation nocturne.

Dénivelé : entre 3 000 et 4 000 mètres.

♦ *Brevet cyclomontagnard " Randonneur "*

Un parcours touristique de 180 à 230 km, homologué et réalisé dans les cinq massifs montagneux pour tout cyclotouriste majeur, effectué en un jour.

Dénivelé : entre 3 600 et 4 200 mètres.



PARTICIPEZ AUX BREVETS

› BREVET CYCLOMONTAGNARD FRANÇAIS & SES CYCLOMONTAGNARDES

Carte de route spécifique

La participation au BCMF implique l'utilisation d'une carte spécifique à demander auprès des organisateurs de Cyclomontagnardes ou à la Boutique fédérale. Tout participant au BCMF doit faire viser cette carte par les organisateurs de chaque Cyclomontagnarde, lesquels attestent de la réalisation de celle-ci dans les délais impartis. Toute carte de route BCMF dûment complétée (cinq randonnées homologuées) est envoyée au délégué fédéral (coordonnées ci-dessous) pour délivrance de l'homologation officielle.



Homologation

Le BCMF est délivré à tout cyclotouriste justifiant avoir accompli avec succès une randonnée au choix, dans chacun des grands massifs montagneux français, soit cinq randonnées au total.

Aucun ordre, ni délai, ne sont imposés pour la réalisation des randonnées nécessaires à l'obtention du BCMF.

Les dispositions relatives à tous les brevets soumis à l'homologation de la FFCT sont applicables au présent brevet.

Médaille-souvenir

Une médaille-souvenir peut être ensuite commandée à la Boutique fédérale à l'aide du bon de commande validé et transmis par le délégué fédéral au titulaire, en même temps que sa carte de route homologuée.

› BREVET CYCLOTOURISTE DES CIMES FRANÇAISES (BCCF)

Il existe en outre deux autres randonnées dans les massifs des Alpes et des Pyrénées, organisées alternativement. Ces deux randonnées spécifiques présentent des caractéristiques particulières en distance, dénivelée plus importante et au moins un col à plus de 2 000 m. Elles peuvent être également réalisées en formule Randonneur (sur 1 jour) ou Touriste (sur 2 jours) et permettent l'obtention de Brevet cyclotouriste des cimes françaises (BCCF).

CHALLENGE DE FRANCE



La participation à une Cyclomontagnarde est prise en compte pour le Challenge de France.

DÉLÉGUÉ FFCT

Daniel Nussbaumer

66 La Pinède

68120 Richwiller

☎ 03 89 53 33 91

✉ bcmf@ffct.org

■ DES ACTIVITÉS POUR TOUS